



NUMÉRO 2208-1229

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, tenue le 9 août 2022 à 19h30, au 135 rue Ste-Christine à Saint-Joseph-de-Beauce.

Sont présents les conseillers suivants :

Mme Mélanie Roy, Mme France Lessard, M. Marc Lessard,
Mme Joanie Roy,

Sont absents :

M. Christian Roy, M. Jean-François Giguère

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jeannot Roy.

Était aussi présente madame Marie-Josée Mathieu, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Monsieur Jean-François Giguère se joint à la séance à 19h45 à la fin du point 5.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Jeannot Roy ouvre la séance par un mot de réflexion.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

2208-1229-2

À CETTE CAUSE, il est proposé par monsieur Marc Lessard et résolu, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en laissant le point varia ouvert.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

3. Suivi du procès-verbal

Madame Mélanie Roy revient sur le point 14 en lien avec l'activité cinéma autorisé par le Conseil. Elle informe les conseillers que celle-ci ne pourra être réalisée, car les équipements étaient non disponibles.

Aucun autre point n'est discuté.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 juillet 2022

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 5 juillet 2022 ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

2208-1229-4

Il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu, que le procès-verbal de la séance du 5 juillet 2022, soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

5. Lecture et approbation des comptes

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée ;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles ;

2208-1229-5

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame France Lessard et résolu d'approuver les dépenses du mois de juillet 2022 telles que rapportées à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 51 575,26 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

6. Autorisation de paiement numéro 4 - GBM

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents plus de 72 heures avant la séance ;

ATTENDU QUE les professionnels en architectures et en ingénieries approuvent les factures et la demande de paiement numéro 4 ;

2208-1229-6

Il est proposé par madame Joanie Roy et il est résolu :

D'autoriser madame Marie-Josée Mathieu, directrice générale, à effectuer le paiement no 3 au montant de 59 861,40 \$ taxes incluses à Les Constructions GBM inc. Cette dépense sera payée à même le règlement d'emprunt 241-21 décrétant une dépense de 2 685 000 \$ et un emprunt de 2 685 000 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

7. **Mise en commun des ressources avec la municipalité de Saint-Jules et Saint-Frédéric**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Joseph-des-Érables, de Saint-Jules et de Saint-Frédéric désirent présenter un projet de *Personne ressource – Responsable de la voirie municipale et coordonnateur en infrastructures municipales* dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

2208-1229-7

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le Conseil de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables s'engage à participer au projet de *Personne ressource – Responsable de la voirie municipale et coordonnateur en infrastructures municipales* et à assumer une partie des coûts ;
- Le Conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet ;
- Le Conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;
- Le maire et la greffière-trésorière sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

8. **Adoption des libellés d'infraction des règlements harmonisés**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté les règlements :

RM-SQ-01 sur le colportage et la sollicitation, lors de la séance extraordinaire tenue le 11 août 2020 ;

RM-SQ-02 concernant les nuisances et la salubrité, lors de la séance ordinaire tenue le 2 février 2021 ;

RM-SQ-03 concernant la sécurité, à la paix et le bon ordre, lors de la séance ordinaire tenue le 2 février 2021 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter les annexes Libellés d'infraction des règlements susmentionnés ;

2208-1229-8

Il est proposé par monsieur Marc Lessard et résolu :

D'adopter les annexes Libellés d'infraction des règlements # RM-SQ-01, RM-S1-02, RM-SQ—03, tels que présentés ;

De transmettre lesdits règlements ainsi que les annexes Libellés d'infraction à au Palais de justice de Saint-Joseph-de-Beauce.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

9. **Amendement à l'entente de l'inspectrice en bâtiment**

ATTENDU QUE les municipalités ont signé une entente relative à la gestion des permis et de l'inspection municipale par le partage d'un inspecteur municipal le 14 février 2019 ;

ATTENDU QUE le contexte actuel du marché de l'emploi et que la municipalité a dû revoir ses conditions salariales pour demeurer compétitive ;

ATTENDU QUE les municipalités qui participent à l'entente désirent faire un amendement à l'entente signée en 2019 pour ajuster les coûts ;

ATTENDU QUE les municipalités désirent consigner les modalités dans le présent amendement à l'entente ;

ATTENDU QUE les municipalités faisant parties de l'entente relative à la gestion des permis et de l'inspection municipale par le partage d'un inspecteur municipal acceptent l'ensemble des termes, modalités et conditions prévus dans l'entente ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jean-François Giguère et résolu :

QUE le Conseil municipal accepte l'amendement #1 à l'entente relative à la gestion des permis et de l'inspection municipale par le partage d'un inspecteur municipal ;

2208-1229-9

QUE le Conseil mandate le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer l'amendement #1 à l'entente proposée et considérée comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

10. Rencontre avec Olivier Dumais

Les membres du Conseil rencontrent le candidat du Parti Conservateur du Québec, monsieur Olivier Dumais.

11. Planification d'une rencontre du comité des ressources humaines

Les membres du comité des ressources humaines désirent se réunir pour rencontrer les candidats au poste de responsable de la voirie municipale et coordonnateur en infrastructures municipales. La rencontre aura lieu le 15 août 2022.

12. Rapport du maire

Le maire informe les membres du Conseil des événements qui ont eu lieu durant le dernier mois. Il confirme le changement de nom de la MRC Robert-Cliche pour MRC Beauce-Centre. Il parle également du dossier de l'écocentre qui est en cours et pour conclure, il mentionne le décès du directeur des travaux publics, monsieur Louis-Marie Lessard, qui a bien servi la municipalité pendant 33 ans.

13. Correspondance

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance. *Seules les correspondances demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

a) Beauce-Centre économique

2208-1229-13a

Il est proposé par monsieur Marc Lessard et résolu, qu'un montant de 200 \$ soit accordé comme aide financière à Beauce-Centre économique pour la Soirée des sommets – 23^e édition, qui aura lieu le 26 octobre prochain.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

14. Varia

a) Raccord pour la borne de recharge

2208-1229-14a

Il est proposé par madame Joanie Roy et résolu d'autoriser la soumission de Michel Labrecque électricien pour le raccordement de la borne de recharge subventionnée par la MRC Beauce-Centre qui sera installée au nouveau bureau municipal.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

b) Social des Joséabliens

Les membres du comité donnent l'information que le Social des Joséabliens aura lieu le 18 septembre au site du Moulin des Fermes avec un Foodtruck et des activités familiales pour tous les âges.

c) Demande au ministère des Transports

CONSIDÉRANT QUE le pont reliant Saint-Joseph-de-Beauce et Saint-Joseph-des-Érables a fait l'objet de réparations majeures dans les derniers mois ;

CONSIDÉRANT QUE la sortie du pont côté ouest n'a pas fait l'objet de réparation ;

CONSIDÉRANT QUE cette sortie est trop surélevée par rapport à la route et ce problème peut apporter des manœuvres dangereuses par les usagers ;

2208-1229-14c

Il est proposé par monsieur Marc Lessard et résolu que la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables demande au ministère des Transports de corriger la bosse à la sortie du pont côté ouest.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

d) Aménagement paysagé au bureau municipal

CONSIDÉRANT la visite de l'artiste sur le site du futur bureau municipal ;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement paysager n'avait pas été discuté sur les plans ;

2208-1229-14d

Il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu d'effectuer les démarches pour l'aménagement d'un quai de roches à l'avant du bureau municipal de façon à mettre en valeur l'œuvre d'art qui y sera installée.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

15. Questions et commentaires

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

16. Levée de l'assemblée

2208-1229-16

À 22h17, il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu, de lever la séance.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Je, Jeannot Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jeannot Roy, maire

Marie-Josée Mathieu, secrétaire-trésorière